

Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale : Sortir les filles et les garçons du travail et les faire aller à l'école

Au lieu d'aller à l'école, des millions de filles et de garçons dans les zones rurales du monde entier sont des enfants astreints au travail. Ils sont partout, mais souvent cachés, dans les exploitations, sur les bateaux de pêche, dans les plantations, dans les zones montagneuses, à garder des troupeaux ou à peiner à la tâche en tant que serveurs domestiques. Le travail des enfants perpétue un cycle de pauvreté pour les enfants concernés, leurs familles et leurs communautés. Sans éducation, ces enfants de milieu rural sont susceptibles d'être les pauvres de demain. Les politiques doivent s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants et promouvoir un travail décent pour les adultes dans les zones rurales.

LE SAVIEZ-VOUS ?*

- Il y a à travers le monde 168 millions d'enfants astreints au travail, dont 85 millions effectuent des travaux dangereux.¹
- Une proportion étonnante de 59% d'enfants astreints au travail âgés de 5 à 17 ans est employée dans l'agriculture, contre 7% dans l'industrie, 32% dans les services et 2% dans la catégorie « non défini ». ² L'agriculture figure parmi les trois secteurs où le travail est le plus dangereux à tout âge, et même encore plus dangereux pour les enfants.³
- Seulement 23% des enfants a un emploi rémunéré – la plupart d'entre eux ne sont pas payés ou sont des travailleurs familiaux.⁴
- Les enfants en zones rurales, particulièrement les filles, tendent à commencer à travailler à un très jeune âge, parfois entre 5 et 7 ans.⁵
- Les rôles sexospécifiques, l'âge, l'ordre des naissances et les normes culturelles distinguent le type de travail accompli par les filles et les garçons, le nombre d'heures travaillées et déterminent également qui travaille et qui est scolarisé.⁶ Les différences sexospécifiques en matière de travail des enfants augmentent avec l'âge.
- Sans tenir compte des tâches ménagères, en moyenne, les garçons représentent 61% et les filles 39% des enfants astreints au travail dans l'agriculture pour la tranche d'âge 5-17 ans.⁷ La plus importante participation des garçons à l'agriculture s'inscrit souvent aux dépens d'une participation bien plus importante des filles aux services aux ménages non rémunérés. En moyenne, 92% des filles au travail dans la tranche d'âge 5-14 ans accomplissent également des tâches ménagères, contre 67% des garçons.⁸ Dans un grand nombre de sociétés, les filles travaillent davantage d'heures que les garçons si l'on tient compte des tâches ménagères, mais ce travail est souvent invisible ou sous-évalué.⁹
- Le nombre total d'enfants de 5-17 ans en situation de travail des enfants a diminué de 40% pour les filles et de 25% pour les garçons durant la période 2000-2012.¹⁰

* Les statistiques de ce cadre ont été mises à jour en 2014

POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE D'AGIR ?

Le travail des enfants représente un coût énorme pour les enfants eux-mêmes et pour la société, car il empêche les enfants de faire des études et entrave le développement sain de leur esprit et de leur corps. Nombre de filles et de garçons des zones rurales plantent et récoltent des cultures, pulvérisent des pesticides et s'occupent du bétail. Ces enfants travaillent sur des bateaux de pêche ou sont occupés à terre à découper et à fumer le poisson pêché. La plupart d'entre eux apportent leur contribution aux entreprises familiales. Certains sont victimes de la traite des personnes. Certains sont des travailleurs réduits en servitude pour dette et peinent à la tâche pour rembourser les dettes de la famille. Le taux élevé de prévalence du travail des enfants dans les zones rurales, la sous-réglementation constatée dans les secteurs de l'agriculture et du travail domestique, la nature dangereuse d'une partie de leur travail et son coût à long terme, sont tout autant de facteurs qui font que ce domaine mérite une attention urgente.

Une approche différenciée selon le sexe tient compte des sexospécificités des filles et des garçons dans les zones rurales. Les filles endurent souvent la discrimination dans l'accès à l'école et ultérieurement, dans les opportunités d'emploi lorsqu'elles deviennent de jeunes femmes. Pour sortir les filles du travail et les mettre à l'école, des stratégies différentes de celles envisagées pour les garçons peuvent s'avérer nécessaires. En échouant à prendre en considération un enfant à travers un « prisme sexospécifique », on risque d'omettre certaines formes, causes et conséquences du travail des enfants.

1. Pauvreté omniprésente dans les zones rurales et faible visibilité du travail des enfants dans l'agriculture

- Le travail des enfants est très répandu dans des situations de pauvreté, d'analphabétisme parental et dans des environnements caractérisés par une main-d'œuvre peu rémunérée et peu syndiquée. Toutes ces conditions sont particulièrement caractéristiques des zones rurales, où de très nombreux enfants sont susceptibles d'être assujettis au travail et d'être pris au piège, en tant qu'adultes, de la pauvreté.
- La pauvreté est l'une des causes principales du travail des enfants. Dans de nombreuses zones rurales, les enfants travaillent pour assurer leur survie et pour satisfaire leurs besoins d'argent, de nourriture, de logement et de vêtements. Dans ce contexte, il se peut que les parents dépendent du travail de leurs enfants, même lorsqu'ils savent que c'est une mauvaise chose.



ENCADRÉ 1 Qu'est-ce que le travail des enfants ?

Un **enfant** est défini comme toute personne de moins de 18 ans. Le **travail des enfants** est défini en fonction de l'âge d'un enfant, des heures et conditions de travail, des activités effectuées et des dangers impliqués. Le travail des enfants est un travail qui empiète sur la scolarisation obligatoire et nuit à la santé et au développement personnel. Particulièrement dans le contexte de l'exploitation familiale et d'autres entreprises rurales familiales, il est important de reconnaître qu'une certaine participation des enfants à des activités non dangereuses peut être positive dans la mesure où elle contribue au transfert des compétences entre les générations et à la sécurité alimentaire des enfants.

La **Convention n° 138 de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973)** (ratifiée par 156 pays) fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans en règle générale (la convention permet certaines flexibilités dans des circonstances spécifiques). Pour le travail considéré comme dangereux, l'âge est de 18 ans.

La **Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999)** (ratifiée par 173 pays) définit les pires formes de travail des enfants comme toutes formes d'esclavage, la traite des enfants, leur recrutement forcé pour les conflits armés, l'utilisation des enfants dans des activités illicites, l'exploitation sexuelle et le travail dangereux. Le travail dangereux doit être répertorié à l'échelle nationale. Il s'agit de travail qui, par sa nature ou par les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants.

- Le travail des enfants dans l'agriculture est souvent invisible, car la plupart des enfants travaillent en tant que travailleurs familiaux non rémunérés dans des exploitations de petite échelle ou des entreprises rurales dispersées – ou bien il est activement dissimulé par les employeurs encouragés à agir de la sorte par la portée limitée de l'action des inspecteurs du travail en zone rurale.
- Les données disponibles sur le travail des filles et des garçons dans l'agriculture, sur les professions auxquelles ils/elles se livrent et sur les risques liés sont limitées. Ceci rend le travail des enfants dans l'agriculture encore plus invisible, difficile à prouver, et les responsables politiques ont d'autant plus de mal à le traiter.
- La plupart des enquêtes nationales ne prennent pas encore en compte les tâches domestiques, car elles ne parviennent pas à appréhender le « double fardeau » supporté notamment par les filles qui combinent le travail domestique avec d'autres formes de travail des enfants, ou le « triple fardeau » si on y ajoute l'école. Lorsqu'on utilise une large définition du travail incluant les activités non économiques, davantage de filles que de garçons travaillent.¹¹

2. Accès limité à une éducation de qualité dans les zones rurales

- Les garçons et les filles manquent l'école si ils/elles travaillent à plein temps, ou si leur travail passe avant les études. Même s'ils/elles sont scolarisé(e)s, s'ils/elles travaillent, leur présence et leurs résultats en pâtissent. Manquer la possibilité de suivre une scolarité compromet les perspectives futures des garçons et des filles et porte atteinte au développement du capital humain.
- Les zones rurales souffrent souvent du manque d'écoles et d'enseignants de qualité, ne disposent souvent que de matériel pédagogique limité et d'insuffisantes infrastructures scolaires, et l'irrégularité de la présence à l'école se traduit par des résultats scolaires plus faibles. Les programmes d'études ne correspondent pas souvent aux besoins des communautés agricoles.
- Les filles tendent à consacrer plus de temps que les garçons aux travaux ménagers, ce qui leur laisse encore moins de temps pour l'école. Le fardeau des filles est aggravé par des conditions de vie et des infrastructures insuffisantes, qui se traduisent par la nécessité de parcourir de longues distances pour collecter l'eau, le bois de feu et le combustible ainsi que pour se rendre à l'école. Les filles sont confrontées à d'autres obstacles encore, tels que les attitudes traditionnelles au travers desquelles on n'attache guère d'importance à l'éducation

des filles, ou bien le risque de se faire molester ou agresser sexuellement au cours des longs trajets pour se rendre à l'école ou même par des membres du personnel de l'école. A l'échelle mondiale, 57 % des enfants illettrés sont des filles.¹¹

- La plus grande partie du travail rural est de type saisonnier et souvent incompatible avec les calendriers scolaires. La migration saisonnière perturbe la scolarité, et même si les enfants vont à l'école sur les lieux de l'exploitation de destination, il peut être difficile de rejoindre le système officiel d'éducation à leur retour.
- L'éducation des filles est particulièrement bénéfique, car elle permet de réduire les taux de fécondité des femmes et aussi les taux de mortalité infantile (nourrissons et enfants) et maternelle. L'éducation contribue à la protection contre le VIH et le Sida, accroît la participation des femmes au marché du travail et leurs revenus, améliore leurs capacités à s'organiser sur leur lieu de travail et augmente la probabilité, dans le futur, que les enfants soient envoyés à l'école.

3. Impact sur le cycle de vie

- Les normes culturelles et sociales, ainsi que l'âge, influent sur la division sexospécifique du travail dans l'agriculture. Les responsabilités des enfants varient selon les régions et au cours de leur cycle de vie.
- Le travail des enfants laisse peu de temps pour jouer et se reposer, activités qui sont toutes deux des éléments fondamentaux et nécessaires à une croissance saine et au développement des compétences sociales et autres compétences vitales. Le travail des enfants nuit à la santé, à l'éducation et à l'acquisition

de compétences de haut niveau sur le long terme, et diminue les chances d'obtenir un emploi convenable pendant la jeunesse et à l'âge adulte. En tant qu'adultes, les anciens enfants travailleurs sont davantage susceptibles de compter sur le travail de leurs propres enfants pour répondre aux nécessités de subvenir aux dépenses élémentaires du foyer, perpétuant de la sorte le cercle vicieux de la pauvreté, l'analphabétisme et le travail des enfants.

- Les taux élevés de chômage parmi les jeunes dissuadent l'investissement dans l'éducation. Dans de nombreuses régions du monde, il est courant de constater un manque d'opportunités de travail non agricole pour les femmes dans les zones rurales.
- L'agriculture et les sociétés rurales sont dynamiques et changent rapidement. Le changement climatique et la rareté de l'eau, de l'énergie et de la terre affectent les processus de production alimentaire, tandis que la croissance démographique, la mondialisation et l'urbanisation influent sur la demande et les préférences alimentaires. Les communautés rurales doivent avoir les capacités de répondre à ces chocs et évolutions.

4. Dangers et risques dans les zones rurales

L'agriculture est un secteur qui présente un grand nombre de dangers et de risques pouvant avoir des conséquences plus graves sur les corps et les esprits en pleine croissance des enfants que sur ceux des adultes.¹² Le travail rural est physiquement exigeant, car il implique souvent de longues périodes passées le dos voûté, des mouvements répétitifs, et le transport de lourdes charges sur de longues distances. Les enfants travaillent souvent sous des températures extrêmes, sans protection appropriée et ont insuffisamment accès à de l'eau salubre. Parmi les dangers auxquels les garçons et les filles sont couramment exposés, mentionnons notamment :

- Les blessures musculo-squelettiques causées par un travail trop lourd/pénible, les coupures causées par des instruments tranchants, les chutes en ramassant des fruits qui poussent en hauteur ou les chutes dans l'eau, les accidents du travail autour des véhicules agricoles et des machines lourdes. L'exposition aux substances irritantes pour la peau contenues dans les cultures (par exemple le tabac) qui peuvent provoquer des allergies, des éruptions cutanées et des empoisonnements. La vulnérabilité aux maladies d'origine hydrique lorsque les enfants travaillent pieds nus dans des mares et dans des rizières. L'ex-

ENCADRÉ 2 Facteurs explicatifs de l'offre et de la demande du travail des enfants

Facteurs de l'offre	Facteurs de la demande
Besoin de compléter les revenus du ménage afin de satisfaire les besoins essentiels	Travail bon marché, car les enfants sont souvent non rémunérés ou bien leurs salaires sont inférieurs à ceux des adultes
Nombre d'écoles limité dans les zones rurales, et trajet jusqu'à l'école considéré comme dangereux pour les filles	Insuffisante offre de main-d'œuvre aux périodes de pointe, particulièrement dans l'agriculture (par ex., pour le sarclage, les récoltes)
École perçue comme non pertinente	Système de quotas ou de travail rémunéré à la pièce, tous deux basés sur des unités de travail familiales qui exercent une pression sur les parents/tuteurs pour qu'ils fassent participer les enfants
Accès limité aux services financiers et travail des enfants utilisé pour rembourser les dettes	Faible productivité et rentabilité des petites exploitations et des entreprises rurales
Le besoin de faire face à des chocs tels que de mauvaises récoltes, la mort de bétail ou bien la maladie ou le décès des soutiens de famille	Exigence sur certaines plantations que les enfants travaillent afin qu'ils puissent vivre avec leurs familles
Participation des enfants à l'agriculture considérée comme un mode de vie et nécessaire pour transmettre des compétences et des connaissances ; faible prise de conscience des dangers des travaux agricoles	Perception selon laquelle les doigts des enfants sont agiles et idéaux pour certaines tâches agricoles (fleurs et horticulture)
Substitution aux adultes dans les tâches et le travail domestique lorsque les parents travaillent	Les enfants, particulièrement les filles, sont considérés comme étant des travailleurs plus dociles

position à de hauts niveaux de poussière organique provenant des champs ou du bétail pouvant provoquer des maladies allergiques respiratoires (asthme).

- L'exposition à des pesticides et à d'autres produits chimiques pouvant compromettre les fonctions cérébrales, le comportement et la santé mentale, ainsi que les fonctions reproductrices. Cette exposition est aussi potentiellement cancérogène. Alors que certains enfants mélangent et appliquent les pesticides, la plupart des enfants souffrent de l'exposition environnementale aux pesticides en travaillant dans des champs pulvérisés, en vivant à leur proximité ou en les traversant. L'absence d'installations adéquates de stockage et d'évacuation des pesticides aggrave la situation.

La division des tâches en fonction des sexes signifie que l'exposition des garçons et des filles à des dangers spécifiques peut souvent être de nature différente. Par exemple, les dangers inhérents à la manutention de la volaille, une tâche courante pour les filles dans de nombreuses sociétés, diffèrent de ceux de la garde du bétail. Les garçons des communautés pastorales peuvent passer de nombreux mois dans des zones éloignées à garder les troupeaux. Les garçons travaillent souvent dans la pêche de capture, où ils sont exposés aux risques de noyade, d'hypothermie, d'enchevêtrement dans les filets et de blessures par écrasement. Les filles travaillent plus couramment à proximité du rivage et souffrent de problèmes respiratoires causés par l'inhalation de fumée lors du séchage du poisson, ainsi que de coupures et de brûlures.

QUELLES SONT LES POLITIQUES POSSIBLES?

L'élimination du travail des enfants dans les zones rurales nécessite une approche exhaustive et sensible aux disparités entre les sexes. Cela implique de s'attaquer à ses causes profondes (et en tout premier lieu à la pauvreté) et d'empêcher que les garçons et les filles soient livrés au travail des enfants. Pour y parvenir, il convient de collaborer avec les gouvernements, les partenaires sociaux et d'autres groupes concernés par l'agriculture et le développement rural, l'éducation, la santé et l'emploi des jeunes. Les stratégies d'action devraient inclure six domaines majeurs d'intervention :

1. Réduire la pauvreté rurale et améliorer les moyens de subsistance et l'emploi des jeunes en milieu rural

- Réduire la pauvreté dans les zones rurales au moyen de politiques ciblées de développement agricole et rural intégrant spécifiquement les préoccupations de travail décent et se penchant sur les interactions entre l'emploi des adultes et l'emploi des enfants. Établir des partenariats entre les gouvernements, les syndicats de travailleurs et les organisations d'employeurs, les syndicats et associations d'exploitants et de producteurs ruraux, dans le but d'élaborer ces politiques¹³ et de mieux sensibiliser le public aux liens existant entre la pauvreté et le travail des enfants.
- Veiller à ce que les femmes et les filles aient le même accès que les garçons et les hommes à la terre, à la formation, aux services de vulgarisation agricole, aux technologies et aux intrants, aux services de développement des entreprises et à la micro-finance. Veiller à ce que des solutions de garde d'enfants soient accessibles et à une distance de sécurité des lieux de travail.

- Cibler les parents/tuteurs légaux des enfants travailleurs ou des enfants à risque pour les faire participer à des programmes destinés à générer des revenus tirés d'une activité agricole, y compris au moyen d'une formation aux compétences et à l'esprit d'entreprise et de l'accès à la microfinance.
- Promouvoir l'emploi des jeunes pour les enfants qui ont l'âge minimum légal pour travailler, avec une formation à la santé et à la sécurité en matière d'usage convenable de l'équipement, des outils et des substances.
- Soutenir la migration en toute sécurité des jeunes qui ont l'âge minimum légal pour travailler, afin qu'ils puissent obtenir un travail convenable et ne pas devenir victime des trafics. La coopération au sein des gouvernements (à divers niveaux) et une bonne compréhension des réalités du marché du travail et des mouvements migratoires sont nécessaires, ainsi que des agences d'emploi/ de recrutement. Les campagnes de sensibilisation à la migration sont essentielles dans les zones rurales, et également dans les pays de destination.

2. Appliquer les lois portant sur le travail des enfants

- Ratifier et mettre en œuvre les Conventions de l'OIT (C. 138, C. 182) sur le travail des enfants, et d'autres conventions réglementant le travail agricole, telles que la C. 184 (Convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, C. 188 (Convention sur le travail dans la pêche), C. 141 (Convention sur les organisations de travailleurs ruraux), et C. 110 (Convention sur les plantations), et examiner la législation du travail afin qu'elle soit pleinement appliquée à l'agriculture, y compris aux exploitations de petite échelle et familiales et d'autres entreprises rurales et agricoles dans l'économie informelle.
- Dresser et actualiser périodiquement des listes de travaux dangereux qui définissent les emplois, les activités et les conditions de travail interdites pour les enfants de moins de 18 ans, en tenant compte des vulnérabilités spéciales des jeunes filles et en assurant également la délimitation des tâches et des conditions dans l'agriculture, notamment l'agriculture de subsistance, les exploitations familiales, l'élevage et la pêche artisanale (selon l'Article 3 de C. 138 et l'Article 4 de C. 182). Renforcer les capacités des inspecteurs du travail à effectuer le suivi de ces lois dans l'agriculture et à les faire appliquer.
- Encourager les employeurs à faire appliquer des politiques d'entreprise socialement responsables et des codes de conduite qui respectent les normes fondamentales du travail, y compris dans les contrats de sous-traitance. Inciter les institutions privées et publiques à établir des contrats à long terme avec les fournisseurs, à respecter les salaires minimaux et à offrir une protection sociale aux travailleurs.

3. Améliorer l'accès à un enseignement de qualité adapté aux besoins des filles et des garçons des zones rurales

- Fournir une scolarisation obligatoire, abordable et de qualité dans les zones rurales et faire en sorte que les communautés locales en saisissent toute l'importance. Fournir des incitations pour parvenir à un traitement égal de la scolarisation des filles et des garçons des zones rurales et à l'achèvement d'un enseignement post-primaire et/ou d'une formation professionnelle.

ENCADRÉ 3 S'attaquer au travail des enfants dans l'agriculture à ses racines : l'approche intégrée basée sur la zone géographique

Éliminer le travail des enfants dans une communauté rurale exige de se pencher conjointement sur toutes les formes de ce type de travail afin d'éviter que, à la suite d'interventions, les enfants changent tout simplement de secteurs ou de sites tout en continuant à travailler. L'approche territoriale intégrée sur la zone géographique du BIT met en avant un programme d'interventions basé sur la participation active des communautés locales et sur le dialogue et la coopération entre le gouvernement et les organisations d'employeurs et les syndicats de travailleurs. Les parties concernées sont incitées à identifier les causes profondes du travail des enfants et à promouvoir des alternatives et des changements dans les chaînes d'approvisionnement.

- Fournir des incitations pour encourager la scolarisation, par le biais de programmes d'alimentation scolaire et de programmes de nourriture contre scolarité (afin que toute la famille bénéficie des rations alimentaires données aux enfants scolarisés), ou de transferts d'espèces (comme dans le cas du Cambodge où la conditionnalité liée à l'assiduité scolaire des filles (assurée par les familles), a eu pour résultat une augmentation des taux d'inscription de l'ordre de 20% à 30%.¹⁴
- Mieux faire prendre conscience aux enfants et aux familles des bienfaits de l'éducation, à l'aide de messages différemment ciblés pour les garçons et pour les filles. Renforcer les incitations visant à investir dans l'éducation des filles, et mieux faire connaître les réels bénéfices de la scolarisation.
- Faire en sorte que les écoles soient accueillantes pour les filles. Au Pakistan et au Bangladesh, des écoles réservées aux filles, ou bien employant des enseignantes et disposant de toilettes séparées, ont contribué à surmonter les réticences, culturellement enracinées, à envoyer les filles à l'école.¹⁵ Pour libérer du temps en vue de l'éducation des filles, améliorer les infrastructures rurales telles que les systèmes d'approvisionnement en eau et les routes afin de réduire le temps nécessaire à l'accomplissement des tâches domestiques, notamment la collecte du bois de feu et de l'eau.
- Mettre en place des programmes éducatifs destinés aux orphelins et aux enfants vulnérables, qui pourraient être exclus de l'enseignement public ou y être marginalisés. Une combinaison de compétences agricoles et de vie, comme par exemple au sein des Écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes (JFFLS), renforce la confiance et les compétences productives des jeunes.
- Encourager l'éducation de la petite enfance et fournir des ressources à cet effet, en apportant des solutions alternatives à la pratique d'amener les enfants sur les lieux de travail. Fournir une éducation de deuxième chance aux enfants retirés du travail. Certains enfants peuvent profiter d'un enseignement de relais/transition alors que, pour les enfants plus âgés des formations professionnelles et des compétences pratiques (liées aux réalités du marché) pourraient être la solution la plus appropriée. Veiller à ce que les programmes de formation professionnelle soient sensibles aux sexes et contribuent à améliorer la productivité et la rentabilité du travail des jeunes ainsi que leurs aptitudes à répondre à l'évolution des marchés.

- Fournir des opportunités aux jeunes leur permettant d'obtenir des certificats et des services utiles qui les aident à trouver du travail ou à démarrer leur propre entreprise.
- Encourager le dialogue entre les instituteurs, les membres de la communauté locale et les parents d'élèves, afin que les programmes et les cours répondent aux besoins et contraintes spécifiques des communautés rurales (choix du moment, saisons des récoltes, compétences techniques devant faire l'objet de la formation), et les parents peuvent mieux comprendre les bienfaits potentiels qu'ils peuvent retirer de leur décision d'envoyer leurs enfants à l'école au lieu de les engager dans un travail.

4. Réduire la vulnérabilité des ménages et du travailleur

- Renforcer les capacités des exploitants, des travailleurs et des communautés rurales dans l'évaluation des risques et l'identification de pratiques de production plus sûres. Assurer des formations en matière de santé et de sécurité au travail en vue d'améliorer les conditions de travail et de renforcer les capacités de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le moment où une activité est assez sûre pour des enfants dépassant l'âge minimum légal. Soutenir les services de vulgarisation agricole pour encourager une utilisation plus sûre des produits chimiques et de la technologie, et les sensibiliser aux politiques nationales sur le travail des enfants, à l'égalité entre les sexes et à ce qui peut être fait au niveau du travail des enfants dans les zones qu'ils prennent en charge.
- Promouvoir la protection sociale dans les zones rurales, comme par exemple les pensions de vieillesse ou l'accès aux services de

santé de base. Soutenir des programmes de micro-assurance afin d'atténuer les risques liés aux mauvaises récoltes, à la mort du bétail, aux inondations et aux sécheresses, ainsi que des programmes de micro-assurance santé destinés à protéger les familles rurales en cas de décès des soutiens de famille.

- Élaborer des lois foncières et de succession équitables afin d'accroître la probabilité que les enfants soient protégés et soient scolarisés en cas de décès du chef de ménage. Soutenir des programmes de diversification des récoltes et des activités génératrices de revenus pour réduire la vulnérabilité des familles rurales.

5. Intégrer le travail des enfants dans les politiques, les programmes et les études portant sur l'agriculture et le domaine rural

- Incorporer l'élimination du travail des enfants dans toute planification de développement agricole et rural. Mieux faire prendre conscience de ces questions au sein des ministères de l'Agriculture et du Travail et accroître la coopération interministérielle sur le travail des enfants. Examiner la manière dont les technologies à faible intensité de main-d'œuvre peuvent avoir des retombées différentes sur les filles et sur les garçons et sur la demande de main-d'œuvre les concernant. Placer l'élimination du travail des enfants dans les zones rurales à l'ordre du jour des programmes des donateurs.
- Collecter des données sur les contributions des femmes à l'agriculture et à d'autres activités rurales, ventilées par âge. Entreprendre des recherches sur des sujets majeurs tels que les inégalités dans le traitement des garçons et des filles dans

les zones rurales, l'abondance ou la rareté de l'offre de travail agricole et l'impact de l'amélioration des sources d'énergie, des biocarburants, des installations de fours de cuisson solaire et de l'accès à l'approvisionnement en eau sur la réduction du travail domestique des filles.

- Mettre en place des études de suivi à long terme afin d'évaluer l'impact des programmes qui retirent du travail rural les garçons et les filles qui n'ont pas l'âge minimum requis pour travailler (pour vérifier s'ils ont été scolarisés, sont en formation ou se livrent à d'autres formes de travail).

6. Promouvoir le dialogue social

- Promouvoir l'organisation d'associations et de coopératives d'employeurs et de travailleurs. Encourager leur participation active à l'intensification des actions contre le travail des enfants. Appuyer les syndicats de travailleurs et les organisations d'employeurs lorsqu'ils contactent les travailleurs ruraux qui sont à leur compte dans des exploitations à petite échelle et familiales et dans des activités non agricoles ainsi que les travailleurs dans l'économie informelle, les aides familiales et les travailleurs migrants. Appuyer leurs actions de sensibilisation et leur mobilisation contre le travail des enfants. Soutenir la négociation collective d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement.
- S'assurer que les travailleurs et entreprises agricoles multinationales et nationales collaborent pour adopter des politiques interdisant le travail des enfants. Lorsque le travail des enfants existe, encourager les entreprises privées et les institutions publiques à collaborer avec les fournisseurs pour trouver des alternatives viables tant pour l'entreprise que pour l'enfant.

1 BIT. 2013. *Mesurer les progrès dans la lutte contre le travail des enfants - Estimations et tendances mondiales 2000-2012*, p. 3. Genève, IPEC (Programme international pour l'abolition du travail des enfants).

2 BIT. 2013. p. 35. Genève.

3 IPEC. 2006. *Tackling hazardous child labour in agriculture: Guidance on policy and practice*. p. 2. Genève, BIT.

4 BIT. 2013. p. 35. Genève.

5 IPEC. 2006. p. 3. Genève. BIT.

6 Basu, K. et Tzannatos, Z. 2002. "The global child labor problem: what do we know and what can we do?" *World Bank Economic Review*. (2002) Vol.17, No.2, p. 147-173.

7 BIT. 2013b. *Tendances mondiales du travail des enfants de 2008 à 2012*, p. 15. Genève, IPEC.

8 IPEC. 2009. Blanco Allais,

F. *Assessing the gender gap: Evidence from SIMPOC surveys*. Genève, BIT.

9 BIT. 2009. *Give girls a chance. Tackling child labour, a key to the future*, p. 12. Genève.

10 BIT. 2013. p. viii. Genève.

11 UCW. 2010. *Joining forces against child labour: Interagency report for The Hague Global Child Labour Conference of 2010*. p 79. Genève.

12 IPEC. 2006. *Tackling hazardous child labour in*

agriculture: Guidance on policy and practice. Guidebook 3, Chapter 1, p. 1-16 for more details on hazards. Genève, BIT.

13 Par exemple: différents secteurs gouvernementaux; services de vulgarisation agricole; syndicats; associations d'employeurs; organisations d'exploitants, de producteurs agricoles; organismes de recherche agricole; groupes de femmes; associations de formation professionnelle; organisations représentatives

de la jeunesse; groupes locaux, provinciaux, et groupes spécialisés.

14 Filmer, D. et Schady, N. 2008. "Getting girls into school: evidence from a scholarship program in Cambodia", in *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 56, No. 2, p. 581-617.

15 UCW. 2010. p. 114. Genève.

OUTILS ET RESSOURCES

- Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture (OIT, FAO, FIDA, IFPRI, FIPA, IUF [UITA]): <http://www.ilo.org/ipec/programme/lang--fr/index.htm>
- Site internet conjoint FAO-OIT "Alimentation, agriculture et travail décent", page sur le travail des enfants : http://www.fao-ilo.org/fao-ilo-child/fr?no_cache=1 et page internet sur le travail des enfants dans l'agriculture : <http://www.ilo.org/ipec/programme/lang--fr/index.htm>
- IPEC, *Matériel de formation pour l'abolition du travail dangereux des enfants dans l'agriculture* (Genève, OIT, 2005) disponible à: <http://www.ilo.org/ipcinfo/product/viewProduct.do;jsessionid=?productId=1759>
- IPEC. *Tackling hazardous child labour in agriculture: Guidance on policy and practice*. (Genève, OIT, 2006): http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_2799/lang--en/index.htm
- FAO. *Prévention du travail des enfants dans l'agriculture. Guide pratique pour les animateurs des Ecoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes (JFLLS)* (Rome, FAO, 2010): <http://www.fao.org/docrep/013/i1897e/i1897e.pdf>
- FAO-OIT. *Recommendations from the workshop on child labour in fisheries and aquaculture* (2010): <http://www.fao-ilo.org/fao-ilo-child/workshop-2010/en/>
- Dossier de l'ADR sur le travail des enfants (Rome, FAO, 2007): [ftp://ftp.fao.org/SD/SDA/SDAR/sard/SARD%20child%20Labour%20-%20french%20\(electronic%20version\).pdf](ftp://ftp.fao.org/SD/SDA/SDAR/sard/SARD%20child%20Labour%20-%20french%20(electronic%20version).pdf)
- *Understanding Children's Work* (UCW) Comprendre le travail des enfants, un projet inter-agences de coopération et de recherche sur le travail des enfants : <http://www.ucw-project.org/>
- D'autres outils sur le travail des enfants sont disponibles via: <http://www.ilo.org/ipec/Informationresources/all-publications/lang--fr/index.htm>

CONTACTS

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Bernd Seiffert: bernd.seiffert@fao.org

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Anne-Laure Roy: a.roy@ifad.org

Bureau international du travail (BIT)

Paola Termine: termine@ilo.org

Ce document d'orientation a été préparé par Una Murray (pour le BIT), Paola Termine (BIT) et Jacqueline Demeranville (pour le BIT), avec des contributions de Peter Hurst (pour le BIT).

Rédactrice en chef : Soline de Villard (FAO)

Coordination : Eve Crowley (FAO), Rosemary Vargas-Lundius (FIDA), Loretta de Luca (BIT).